



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



# LES CLÉS POUR RÉUSSIR SON CRTE\*

\*CRTE : Contrat de relance et de transition écologique

# QU'EST-CE QUE LE CRTE ?



## RESSOURCES

**ANCT**  
[MODE D'EMPLOI](#)

[QUESTIONS  
FRÉQUENTES](#)

**CEREMA**  
[DOSSIER CRTE](#)

**MTE**  
[BOITE À OUTILS ÉLUS](#)

**AdCF**  
[RELANCE ET CRTE](#)

**ANPP**  
[VADEMECUM PROJET](#)

Le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) est un **contrat créé dans le contexte de la crise sanitaire, au service d'un projet de territoire inscrit sur le long terme, en mobilisant notamment le plan de la relance**. Il propose dans ce but un nouveau cadre de partenariat entre l'État et les acteurs locaux – dont en premier lieu les intercommunalités, communes, PETR, Pays etc. – porteurs du projet, en lien avec les autres acteurs locaux. Il inscrit dès à présent et dans la durée d'un mandat la transition écologique et la cohésion territoriale comme axes prioritaires de l'action locale: accès aux services, santé, logement, numérique, éducation, énergie, biodiversité, économie, commerce, mobilité, politique de la ville, agriculture, alimentation, emploi, formation, sécurité, culture, patrimoine, sport...

Le CRTE vise également à **simplifier et à décliner dans chaque territoire ces politiques publiques**. Il a ainsi vocation à intégrer et coordonner les politiques de l'État et de ses établissements publics, et celles des partenaires contributeurs (Régions, Départements, CAF, Banque des territoires, la Poste, Chambres consulaires, Établissements publics fonciers...).

La mise en œuvre du plan d'actions du CRTE concourt à l'**atteinte des objectifs nationaux de transition écologique**, notamment en matière de lutte contre le changement climatique, d'économie circulaire, de rénovation énergétique des bâtiments, de sobriété foncière, de biodiversité...

.....

Le CRTE est **piloté par les élus**. Il porte une vision collective, partagée et prospective. Il est élaboré à partir d'un projet de territoire existant, à actualiser ou à construire, en s'appuyant sur la mobilisation de tous les acteurs (collectivités, État, entreprises, consulaires, associations, ONG, habitants), et sur les démarches territoriales déjà engagées: PADD d'un SCoT ou PLUI, PCAET, contrat de transition écologique, contrat local de santé, projet alimentaire territorial...

Le CRTE ouvre le champ de **nouvelles collaborations entre les acteurs au sein d'un territoire et entre différents territoires** afin d'enrichir les dynamiques communes (lien entre vallées, rural urbain, liaisons de transport...). Ces relations peuvent se traduire par des actions communes.

# COMMENT ÉLABORER LE CRTE ?

À l'instar du projet de territoire, le CRTE est engagé dès 2021, puis enrichi tout au long du mandat avec l'ensemble des acteurs concourant au développement local, dans un processus d'amélioration permanente.



## FICHE ACTEURS

[CEREMA](#)

[LES ATELIERS  
DYNAMIQUES DU  
TERRITOIRE](#)

[LE PANORAMA  
DES MÉTHODES  
D'ÉLABORATION DE  
PROJET DE TERRITOIRE](#)

[LA BOUSSOLE DE LA  
RÉSILIENCE](#)

[LA BOUSSOLE DE LA  
PARTICIPATION](#)

## Co-construire avec les maires

Que le contrat soit conclu à l'échelle intercommunale ou à l'échelle de plusieurs intercommunalités (PETR, Pays, PNR, Pôles métropolitains), les maires participent à l'élaboration du contrat et à l'identification des projets, à son suivi, son animation et son évaluation. Au regard de leurs responsabilités, leur engagement au sein de la conférence des maires, des conférences de territoires ou de toute autre instance de dialogue définie dans les pactes de gouvernance, **leur implication est un facteur déterminant de la réussite du CRTE.**

.....

## Mobiliser activement les acteurs locaux

Tous les acteurs du territoire animés par une volonté de travailler ensemble pour répondre aux objectifs du projet de territoire sont appelés à participer à l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE. S'appuyer, dès le début de la démarche, sur un partenariat avec les acteurs socioéconomiques et les habitants, c'est bâtir une dynamique collective inscrite dans la durée.

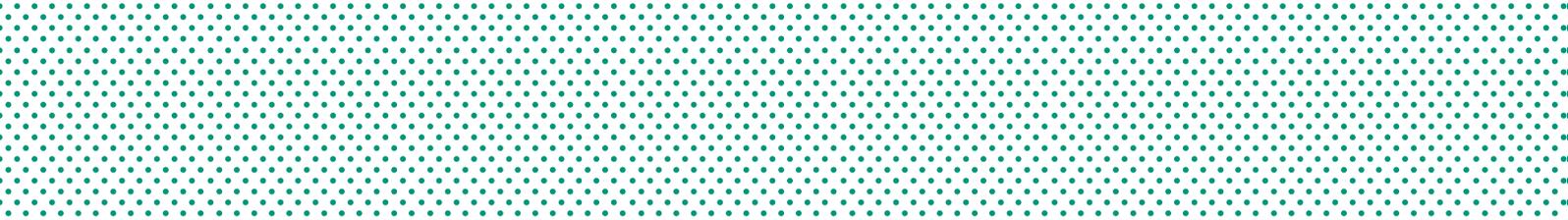
.....

## Bien connaître les atouts et les faiblesses du territoire

La réalisation d'un diagnostic, à partir des principales données disponibles sur les caractéristiques du territoire, permet d'éclairer les orientations du projet stratégique. Il prend en compte son histoire, ses forces, ses faiblesses et ses opportunités, la géographie de ses acteurs locaux, son potentiel économique... Ce diagnostic partagé s'appuie notamment sur un état des lieux écologique du territoire (liste indicative en annexe de la [circulaire 20 novembre 2020](#)).



**DÉCOUVREZ LE**  
[PORTRAIT DE VOTRE TERRITOIRE](#)  
[À L'ÉCHELLE DE VOTRE CRTE](#)



## Définir des axes stratégiques

Les axes stratégiques du projet de territoire concrétisent la vision commune souhaitée pour le développement du territoire. **La rencontre des priorités du territoire et des objectifs de l'État constitue le point de départ de l'élaboration du contrat.** Chaque CRTE sera ainsi spécifique et adapté aux enjeux de développement local, de transition écologique et de cohésion territoriale de chaque territoire.

## Établir un plan d'actions

Les partenaires s'accordent sur un plan d'actions composé de projets déjà prêts ou à finaliser, dont la maîtrise d'ouvrage peut être publique (intercommunale, communale...), associative ou privée.

Le plan d'actions est **évolutif tout au long du contrat.**

## Formaliser l'engagement dans la démarche

Les territoires qui le souhaitent sont invités à signer le CRTE pour le 30 juin 2021.

Ceux qui ont besoin d'un délai complémentaire signeront une convention d'engagement à cette date. À ce stade, il s'agit de définir les partenaires, la gouvernance, les premiers axes stratégiques et de faire apparaître les projets réalisables dans le cadre du plan de relance. Elle précisera l'état d'avancement de l'élaboration du CRTE.

Le CRTE est signé par les représentants de l'État, des groupements de collectivités portant la démarche, des communes, des intercommunalités, des autres collectivités et de l'ensemble des acteurs locaux qui souhaitent contribuer financièrement. Les autres partenaires, notamment les communes, peuvent également signer le contrat dans le cadre d'un accord local.

RESSOURCES

ANCT

MODÈLE INDICATIF DE  
FICHE ACTION

DOCUMENTS UTILES

### LES ÉTAPES DU CRTE

**JE CONNAIS**  
les forces et les faiblesses  
du territoire

1

**J'AJUSTE LES AMBITIONS**  
du futur contrat aux  
objectifs du projet  
de territoire

2

**JE MOBILISE**  
les parties prenantes  
clés du territoire

3

**JE MOBILISE LES RESSOURCES**  
financières et opérationnelles  
pour mettre en œuvre le plan  
d'action du contrat

4

**JE CONÇOIS**  
un contrat contenant  
un plan d'action issu du  
projet du territoire

5

**JE MESURE**  
les impacts  
du contrat

6

**JE FAIS VIVRE**  
le contrat de territoire

7

## COMMENT FAIRE VIVRE LE CRTE ?



Le CRTE offre un cadre de dialogue permanent entre l'ensemble des partenaires impliqués.

Le **comité de pilotage** est composé librement selon un accord local. Il est installé pour l'élaboration, l'animation et l'évaluation du CRTE, se réunit régulièrement pour faire vivre le partenariat et rendre compte des réalisations. Il peut proposer d'enrichir le contrat, au gré de l'évolution du projet de territoire, de l'avancement des opérations ou des opportunités de financement proposées par l'État ou d'autres contributeurs. Au titre de l'évaluation des actions, il mesure, avec l'appui d'indicateurs nationaux et locaux, l'avancement des actions et leurs impacts sur la transition écologique et la cohésion territoriale.

## COMMENT FINANCER LE CRTE ?

Le CRTE permet de coordonner les différentes sources de financements existantes et à venir. Il en facilite l'accès aux collectivités et aux acteurs socioéconomiques pour la réalisation des projets dont ils assurent la maîtrise d'ouvrage. Cette nouvelle contractualisation offrira à terme une alternative à la logique des appels à projet ou appels à manifestation d'intérêt.

Au niveau local, les crédits mobilisables pour les investissements sont ceux du Plan de relance dont la DSIL « relance », de la DSIL « classique », de la DETR, du FNADT, d'autres crédits de l'État de droit commun (transition écologique, santé, culture...), des partenaires publics et privés, des collectivités territoriales et des fonds européens.

Le soutien d'actions en fonctionnement est possible (étude, animation...) selon la nature, la disponibilité et les conditions d'utilisation des fonds pressentis pour financer les actions du CRTE.

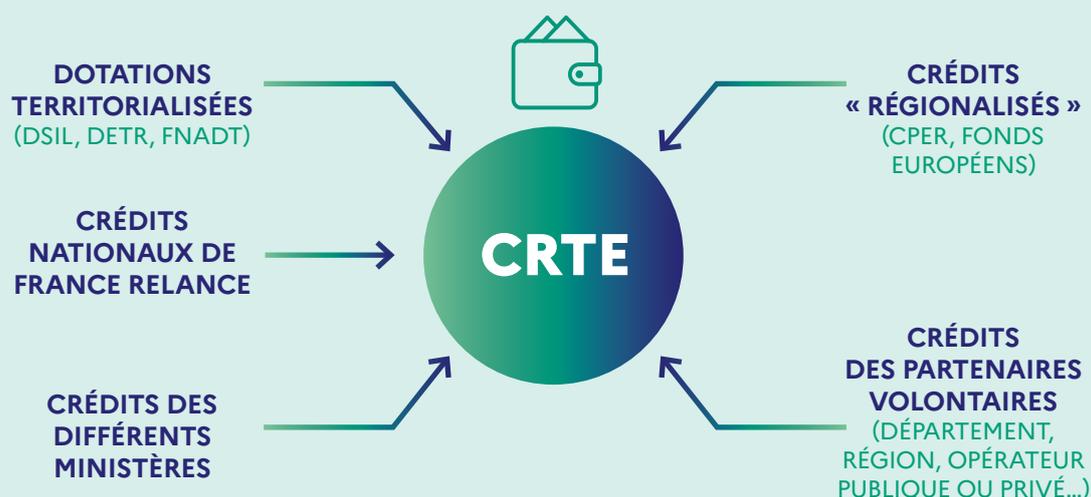
Les conditions actuelles d'attribution des crédits perdurent, notamment celles de la DETR et de la DSIL. Ces financements restent ainsi accessibles aux communes pour leurs propres projets en dehors du cadre contractuel des CRTE.

### PLUS D'INFO SUR LES AIDES MOBILISABLES



[LE GUIDE DU PLAN  
DE RELANCE À  
DESTINATION DES  
MAIRES](#)

[LES APPELS À PROJETS  
DU PLAN DE RELANCE](#)

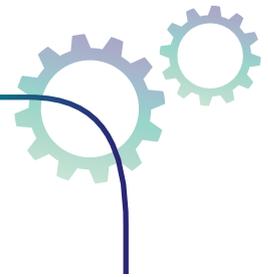


# Comment bénéficier d'un accompagnement en ingénierie à toutes les étapes du CRTE ?

Un accompagnement en ingénierie est mobilisable aux différentes étapes du CRTE : élaboration, mise en œuvre, concertation, animation, pilotage, montage opérationnel de projets, évaluation...

Le CRTE encourage à mutualiser les moyens d'ingénierie préexistants sur le territoire (PETR, Pays, CAUE, agences techniques départementales, ALEC, CPIE, les agences d'urbanisme...) et supplémentaires pour identifier et obtenir les financements répondant aux besoins du territoire.

L'ANCT a mis en place avec ses partenaires ADEME et CEREMA un dispositif spécifique d'appui à l'élaboration des CRTE pour les collectivités qui en ont le plus besoin sans reste à charge: expertises internes, prestations de bureaux d'études dans le cadre des marchés de l'ANCT et subventions forfaitaires. Cette offre complète les autres dispositifs mobilisables comme les volontaires territoriaux en administration et le cofinancement de postes d'ingénierie territoriale



# 400

TERRITOIRES  
ACCOMPAGNÉS  
PAR L'ANCT

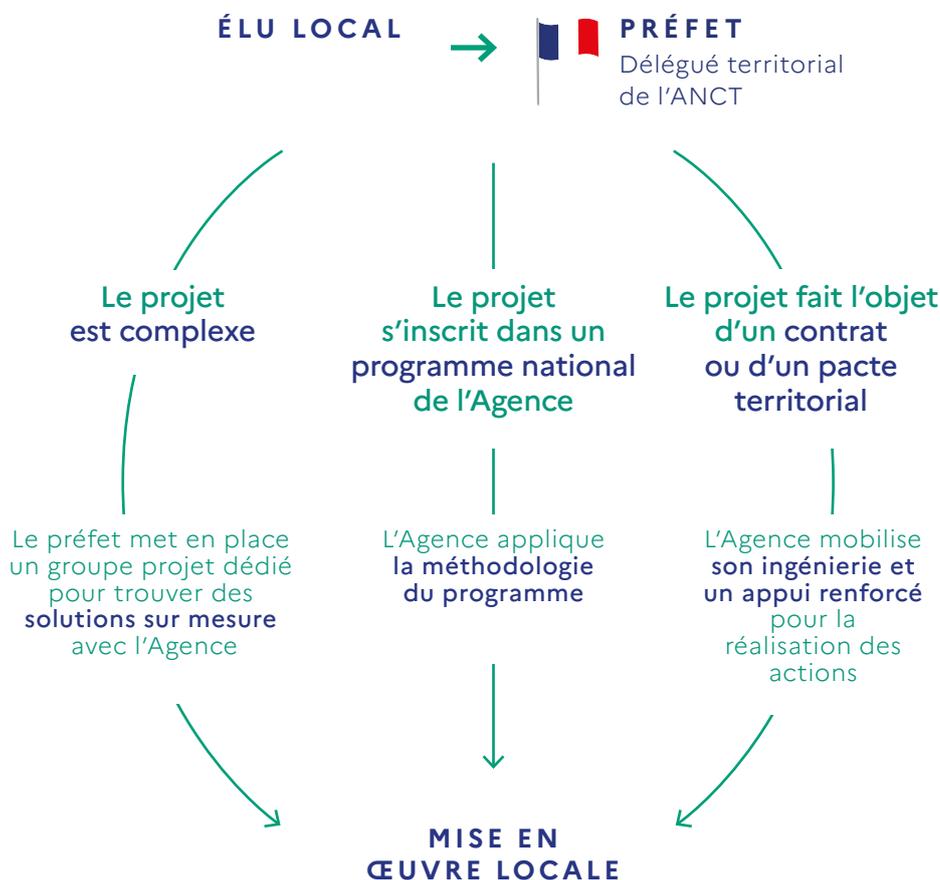
# 54

PAR LE CEREMA

# 62

CONTRATS  
TERRITORIAUX  
PAR L'ADEME

## Comment saisir l'ANCT ?



## RESSOURCES

**ANCT**  
ACCOMPAGNEMENT  
SUR MESURE

**CEREMA**  
L'INGÉNIERIE  
AU SERVICE  
DE L'ÉCOLOGIE

**ÉTAT**  
VOLONTARIAT  
TERRITORIAL EN  
ADMINISTRATION



#### CONTACT AU NIVEAU LOCAL

Préfets, sous-préfet et DDT au titre de délégués territoriaux de l'ANCT

Contact avec les directions territoriales du CEREMA

Retrouvez l'ensemble des travaux en lien avec les CRTE auprès des différents partenaires :

[www.adcf.org](http://www.adcf.org)

[www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)

[anpp.fr](http://anpp.fr)

[www.cerema.fr](http://www.cerema.fr)